

**PREPARATION DU
PROGRAMME NATIONAL DE
DEVELOPPEMENT LOCAL PARTICIPATIF**

THEME : GESTION FIDUCIAIRE

Sous groupe 1 : Passation des marchés

Sous groupe 2 : Gestion financière

TERMES DE REFERENCE

Mars 2005

I Contexte et justification

L'Etat du Sénégal et la Banque Mondiale se sont accordés à créer un nouveau Programme, pour prendre la suite de la première phase du PNIR et de l'AFDS. Le Programme National de Développement Local Participatif -PNDLP- s'inscrit dans le cadre de l'appui à la mise en œuvre de la politique de décentralisation mais aussi du DRSP.

Il a pour objectif de contribuer à la réduction de la pauvreté à travers l'action combinée des secteurs, collectivités locales, des communautés de base et du secteur privé pour assurer de façon efficace et durable l'offre de service socio-économiques de base aux populations les plus pauvres dans le cadre de la politique de décentralisation et de développement local participatif.

Cet objectif sera atteint à travers une approche de développement local participatif qui met en relation différents acteurs selon des principes tels que la subsidiarité, la contractualisation, la bonne gouvernance au niveau local. Ces actions devront nécessairement s'intégrer dans les politiques sectorielles. Ainsi, il est important que ces politiques soient connues des collectivités locales mais aussi qu'il y ait une bonne articulation entre ces dernières et les communautés de base.

Dans le cadre de la gestion fiduciaire des ressources, le programme cherchera à mettre en place un système adapté de passation de marchés et de transfert des ressources aux Collectivités Locales (CL) et aux Communautés de Base (CB) en tenant compte de l'option d'appui budgétaire préconisée par l'Etat.

Le système de passation de marchés au niveau local repose essentiellement sur la capitalisation des différentes expériences menées par le PNIR au niveau des CL, et l'AFDS au niveau communautaire, mais aussi sur d'autres expériences analogues développées par d'autres programmes de développement à la base. En effet, le PNIR et l'AFDS ont démontré avec succès que la passation de marchés n'était pas uniquement un domaine réservé aux initiés du pouvoir central, et que l'appropriation de cette activité était possible avec une mise à responsabilité des acteurs.

De même, l'expérience du PNIR a démontré qu'il est possible dans le cadre de la mise en œuvre des projets au niveau local, d'adopter la procédure d'appui budgétaire qui emprunte le circuit classique du Trésor public.

II Objectif

Proposer des procédures de passation de marchés adaptées, efficaces et conformes tant au niveau central qu'au niveau communautaire, une organisation de la gestion administrative, financière et comptable du programme ainsi que des circuits financiers efficaces, tenant compte, dans la mesure du possible, de la procédure d'appui budgétaire des collectivités locales et de l'objectif d'accès des CB aux ressources du programme.

III Objectifs spécifiques

a) objectifs en passation de marchés

Les objectifs spécifiques visés sont :

- Capitalisation des travaux et expériences menés dans le cadre de la passation de marchés au niveau communautaire par rapport à l'expérience du PNIR et de